

▷ፋፌJCLC ታካሚበት

1996-1997

ቤዕል ፈቃዕሪያ ማስታወሻ ከዚህ ዓመት እንደተረጋገጧ

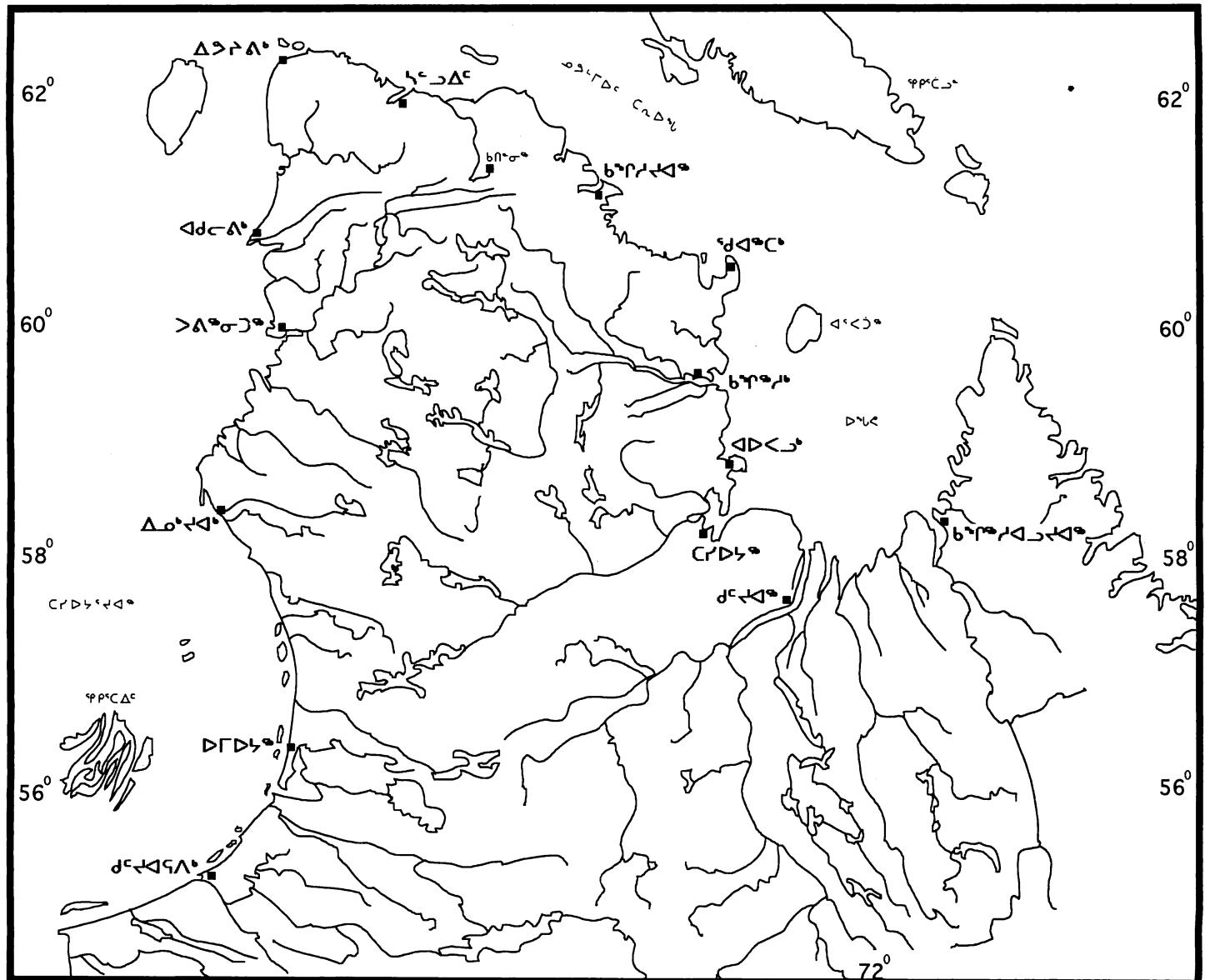
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Rapport annuel 1996-1997

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

1996-97 Annual Report

ՀԱՅԻ ՃՈՃՈՎՈՅ



△ՀՀԿ ԱՐԺԱՐՄԵՆ

Ճանաչելու մասին ՀՀ օրենքը.....	1
•	
Ուժակագործություն մասին.....	3
 ՀՀ պատմություն մասին.....	3
 Եղանակակից հարաբերություն մասին.....	5
 Եղանակակից հարաբերություն մասին.....	6
 Եղանակակից հարաբերություն մասին 1996-1997-րդ տարվա մասին.....	6
 ա) Եղանակակից հարաբերություն մասին աշխատանքների մասին.....	6
բ) Եղանակակից հարաբերություն մասին աշխատանքների մասին.....	7
շ) Եղանակակից հարաբերություն մասին աշխատանքների մասին.....	7
ՔԵQC-ի աշխատանքների մասին աշխատանքների մասին.....	8
Եղանակակից հարաբերություն մասին աշխատանքների մասին.....	8
Համապատասխան աշխատանքների մասին.....	8
Համապատասխան աշխատանքների մասին.....	9
Համապատասխան աշխատանքների մասին.....	9
 ՀՀ պատմություն մասին աշխատանքների մասին աշխատանքների մասին.....	9
 ՀՀ պատմություն մասին աշխատանքների մասին աշխատանքների մասին.....	10
1) ՀՀ պատմություն մասին.....	10
2) ՀՀ պատմություն մասին աշխատանքների մասին.....	10

የዚህ የሚገኘውን ስምምነት እና በአዲስ የሚገኘውን ስምምነት የሚያሳይ ይችላል፡፡

Sauve Lillian

Digitized by srujanika@gmail.com

Čđd< b0L><Δ^c n<▷^cC▷LJn>^c ΔL^b:

Δέξασθε την θεοτρόπη παρουσία της Αγίας Εκκλησίας μας, η οποία συνέχισε την αρχή της επιτάχυνσης της ιερής Απόστολης Παύλου στην Κορινθία, και την οποία έδωσε στην Ιερά Μητρόπολη την πρώτη διάταξη για την ίδρυση της Εκκλησίας της Κορινθίας.

፲፻፲፭

لے ۳۱، ۱۹۹۷-جولائی، بولنڈر اخراجات میں دوسرے سے اگرچہ کم تر ہے۔

ԵՐԱԾ՝ ԹԱՇՅՈՒՆԻՑ ԵՎԼԱԾ ԱՌՎԼԵՐԻՑ ԱՌԴԾՎՆԵՐԻՑ

յՃ՛ւ դկ՛ւ: յի՞րա՞ւշլու՞ն ձւ՛մբօցք ուժա՞ւշց ձմռա՞սուն յՃ՛ւ դկ՛ւ
ՀՌԱՌԿՈՅԾՔ ՀԿՐԳ-Ծ ՀԱՌՎԵՆՑԼՈՒՆԱԾ ՀԱՌՑԱՍՏԵ. ՀԱՌՎԵՆՑՎԱՌ ՀԱՌՑԱՄԱՆ
ՈՒՄԱՆԾ դՀԱՌՎԵՆՑՎԱՄԱՆԾ ծկ՛ւմար ենլուՌ ՀԿՌԾՎԾ ՀԱՌՑԱՄԱՆԾ.

◀ C9 ▶

Հայոց մասնաւոր համայնքների գումարը՝ բոլոր հայություններում կազմում է առավելագույնը՝ աշխարհում առաջատար հայությունը:

$d < \Delta^b d^c$ $\Delta < \mathcal{R} \mathcal{T} \mathcal{L} \mathcal{N}^c$ $\Delta < \mathcal{D} \mathcal{R}^c \mathcal{H} \mathcal{D} \mathcal{U}^c \mathcal{G}^c$

$\neg \triangleleft \circ \sim \wedge \leq^c$

ԵՐԵՎԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ

ΔΕΣΜΩΤΙΚΗ ΕΠΙΧΕΙΡΗΣΗ

ԵՐԵՎԱՆԻ ՀԱՅՈՒԹՅՈՒՆ

$$\Delta^c \subset \delta^c b^c \sigma^{-c} b^c$$

1994-წელს 1997-წელს მარტინ ბერძოლავი დაუკავშირდა, მაგრა მას უკავშირდა არ გამოარიცა.

ԵՐԵՎԱՆԻ ՀԱՅՈՒԹՅՈՒՆ

ԵՐԵՎԱՆԸ

ԵԱՀՆԱՀԱՅԱՀ ՊՐԵՄԻՈՆ ԵԱՀՆԱՀԱՅԱՀ ՊՐԵՄԻՈՆ ԵԱՀՆԱՀԱՅԱՀ ՊՐԵՄԻՈՆ
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ, ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ, ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ:

71-ՃԱՐԵՎԾ: ԴՐՅՔԸՆՑ^բ: ՔՇ 26-27, 1996-Ր, ԵՐԱԾՐ ԱԿԼԵ ԵՐԵՎԱԿԱՐ.

72-ՃԱՐԵՎԾ: ԴՐՅՔԸՆՑ^բ: ԽԵՎԱՆ 28, 1996-Ր, ԺՀԸՆՑ ՀՈՂ

73-ՃԱՐԵՎԾ: ԴՐՅՔԸՆՑ^բ: ՈՐՄԱՆ 5, 1996-Ր, ԼԱԿԱՎԱՐ

74-ՃԱՐԵՎԾ: ԴՐՅՔԸՆՑ^բ: ԹՊՀԱՆ 19-20, 1997-Ր ԺԿՎԱՐ (ԵՐԼԾԸՆԸՆՑ ԵՐԵՎԱՆ)

ԱԿԼԵ ԵՐԱԾՐԸՆՑ ՀՈՂ ՔԵՎԱՆ ԿԵՔԸԸՆՑ-ԺԸՆՑ^բ).

ԵՐԵՎԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ԿԱՆԱՔ 1996-97-Ի

ይ>ር>ለσ> ይ>ናየፈ>ለ> ካ>ና> ማ>ና> ደ>ና> ሌ>ና> ለ>ና>በ>ን>

BAPE-dc BAPE-dc KEAC-dc 1996-Γ.

BAPE-dc ცხდოსას ცხადიური ენტერტაინმენტის ლაბორატორი გრიფის ქადაგი 1997-წ.

የርጊዣና የስራ ስም በዚህ ደንብ የሚያስፈልግ ይችላል፡፡ ይህንን የሚያስፈልግ የሚከተሉት ደንብ የሚያስፈልግ ይችላል፡፡

ડેસ્ક પરિવર્તન અને કાર્યક્રમ

SMRQ- d^c KEAC/KEQC- d^c KEQC- d^c > σ_{tot}

KEQC-d^c α▷σ-Łσ^b Δ↗L^c↳nσ^e ↗c ॥b▷↗L0^c↳σ^e ↗c ॥ A▷Y^c

1996-Г.

፳፻፲፭ የለምናልሱ

$d^c \leftarrow d^c - \Delta_{\theta_n} J^c$ $\Delta dL \leftarrow \Delta P_n$

ՀՅԱՋՎԱՐԸ ՎՈՐԱՎԵՐԸ ՎԵՐԱՎԵՐԸ

«የኢትዮጵያውያንድ የፌዴራል አገልግሎት ስርዓት ተስተካክል ይችላል» ዓዲስ አበባ 31, 1997-ን

1) $\Delta^c \subset \Delta^{\text{ab}} \sigma^{\text{ab}}$

የፋይናርድ	(\\$)
፳፻፲፭ ዓ.ም.	፳፻፲፭ ዓ.ም.
፳፻፲፭ ዓ.ም.	፳፻፲፭ ዓ.ም.
፳፻፲፭ ዓ.ም.	፳፻፲፭ ዓ.ም.

የኢትዮጵያ

<u>ለፈርማዊ</u>	<u>የዕለታዊ</u>	<u>የሰራተኞች</u>
በዕለታዊ	የሰራተኞች	21 888
Δ ተናሸሚያዊ	የሰራተኞች	4 739
በዕለታዊ	የሰራተኞች	26 627

◀▷ርርስር	6	261
◀▷ርርስር	510	
▶▷ርርስር	4	888
▶▷ርርስር	11	659

40 418

4 753

2) $\Delta \cup \Delta^c$ $\models_0 \vdash \Delta \vdash \neg \neg A$

பாடுகள்

9 663

Þo. ▷↳ΔΡΗc

◀▷ርሃስና የፌዴራል ስምምነት አለበት
የፌዴራል ስምምነት አለበት
የፌዴራል ስምምነት አለበት

የኢትዮጵያ ዴሞክራሲያዊ ሪፐብሊክ 5 423

$$\triangleleft \sqcap \triangleleft^b \circ \Delta^c \quad 4 \quad 240$$

23, 1997

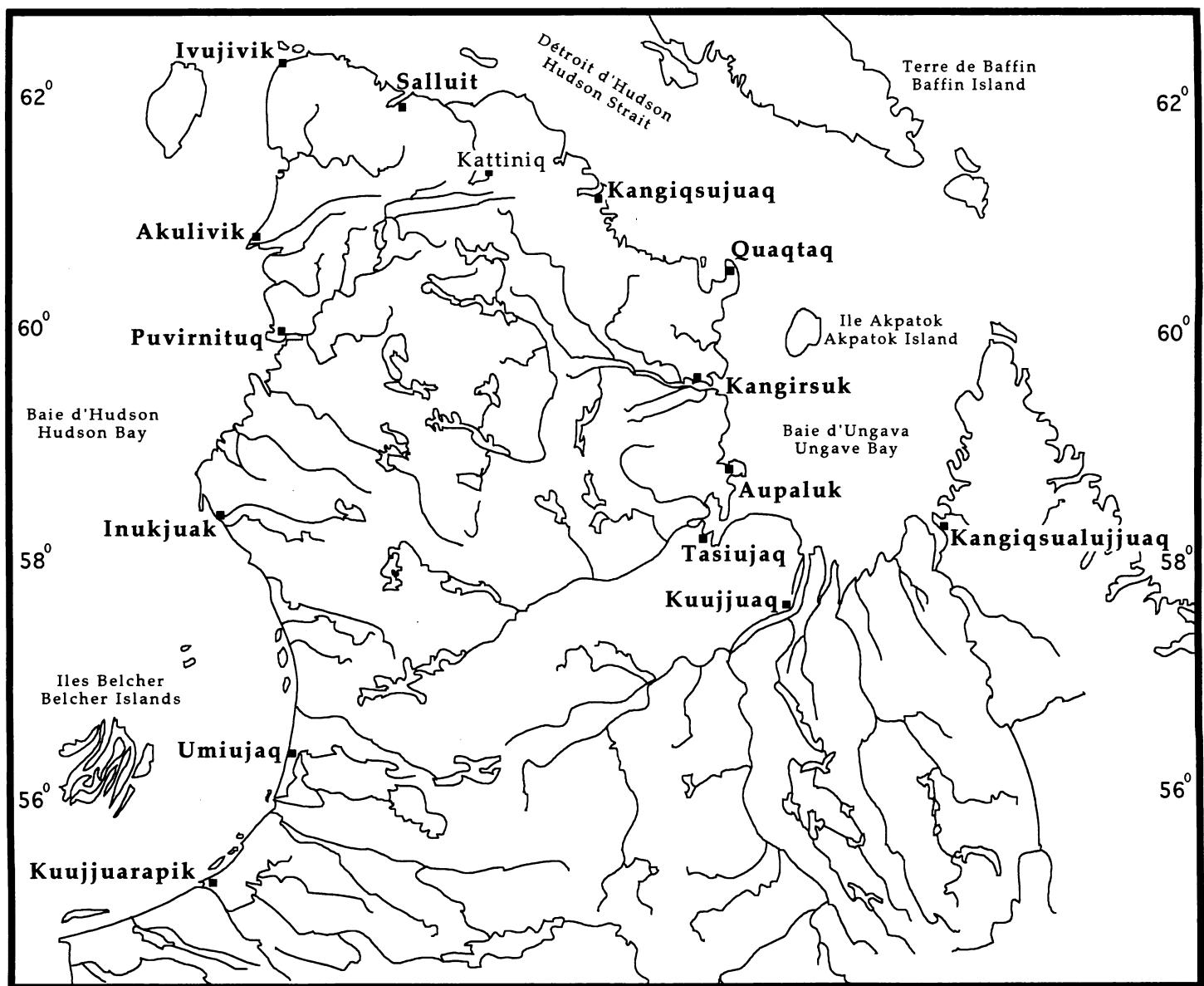
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Rapport annuel 1996-1997

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

1996-97 Annual Report

Les communautés Inuit du Nunavik



Inuit communities of Nunavik

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente.....	1
Mandat du Comité	3
Composition du Comité	4
Fonctionnement du Comité	6
Assemblées	7
Activités 1996-1997	8
L'audience publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec.....	8
Visite à Kangiqsujuaq.....	9
Le projet minier Raglan.....	9
La proposition de politique d'information et de consultations publiques de la CQEK.....	10
Autres dossiers.....	10
<i>Les lois et règlements relatifs à l'environnement</i>	10
<i>L'éolienne de Kuujjuaq</i>	11
<i>La création de parcs au Nunavik</i>	11
États financiers du Comité consultatif de l'environnement Kativik pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997	12

TABLE OF CONTENTS

Chairperson's Message	13
Mandate.....	15
Composition	15
Committee operations	18
Meetings.....	18
Committee activities in 1996-1997	19
Public hearings on waste disposal in Québec	19
Trip to Kangiqsujuaq	20
Raglan mining project.....	20
KEQC public consultation and information policy	20
Other issues.....	21
<i>Environmental legislation and regulations</i>	21
<i>Kuujjuaq wind generator</i>	21
<i>Creation of parks in Nunavik</i>	21
Operating statement of the Kativik Environmental Advisory Committee for the fiscal year ending March 31, 1997	22

Mot de la présidente

Au nom des membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik, il me fait plaisir de présenter le rapport annuel d'activités pour l'année 1996-1997.

Il convient d'abord de souligner la tenue, en 1996, d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui, pour la première fois, effectuait une visite au nord du 55^e parallèle. Cette consultation et le travail conjoint du Comité et du BAPE ont permis la rédaction d'un chapitre distinct sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Ce rapport fait plusieurs constats sur la situation en milieu nordique et relève de nombreux cas d'incohérence dans la législation actuelle. Le Comité souhaite vivement que des gestes concrets suivront pour encourager la réalisation de certains projets pilotes en matière de gestion des matières résiduelles dans le Nord.

Dans cette même foulée, le Comité remettra sous peu au ministère de l'Environnement et de la Faune un avis sur les incinérateurs au Nunavik, dossier qui, apparemment, n'a fait l'objet d'aucun suivi et n'a connu aucun développement depuis près d'une dizaine d'années. Plusieurs questions sont soulevées : par exemple, doit-on maintenir l'interdiction d'exploiter des incinérateurs à faible capacité de combustion pour préserver la qualité de l'air atmosphérique, au détriment de la qualité de la terre? Cette terre, malgré son immensité, comprend aussi l'environnement immédiat de petits villages où vivent et grandissent des gens de plus en plus sensibilisés à la qualité de leur milieu de vie et qui cherchent des solutions à leurs problèmes.

Comme tous les ans depuis 20 ans, il y a eu changement à la présidence du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Loin de constituer un fait saillant, ce changement annuel est plutôt une singularité qu'il convient de relever. Peu d'organisations pourraient en effet prétendre à un fonctionnement efficace dans un tel contexte de roulement à la direction. Comme le programme du Comité relève avant tout de l'agenda du président, cette vague impression de perpétuel intérim laisse le comité sans programme précis, surtout en l'absence de commandes ministérielles.

Si les objectifs de collégialité à l'origine d'un tel mode de gestion avaient certes leur fondement, il demeure que le contexte a beaucoup changé depuis la mise en oeuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1976. Sur ce point précis comme sur bien d'autres, un dépoussiérage s'imposerait. Un rajeunissement de structures a cependant des incidences politiques certaines, qui dépassent le cadre du fonctionnement habituel de comités consultatifs comme le nôtre. Le Comité a tout de même porté à sa planification 1997-1998 la révision des annexes A et B de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des annexes 1 et 2 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

L'évaluation environnementale, surtout lorsqu'elle est de nature prospective, comme c'est le cas pour le CCEK, requiert des connaissances scientifiques et techniques aussi pointues que diversifiées et étendues. Pour s'acquitter convenablement du mandat qui lui est confié en vertu de la Convention, le Comité devrait pouvoir compter sur des ressources financières appropriées et des ressources humaines qui en assureront la continuité.

Par suite de la démission inattendue du secrétaire conjoint du CCEK et de la Commission de la qualité de l'environnement, en décembre dernier, et conséquemment à la réorganisation des « affaires nordiques » au sein du ministère de l'Environnement et de la Faune, le temps du nouveau secrétaire se trouve désormais partagé entre quatre comités nordiques. Comme si, en l'absence de grands projets de développement nordique, hydro-électrique notamment, la réalité environnementale des communautés nordiques perdait toute signification. Malgré les représentations du Comité, de la CQEK et de l'Administration régionale Kativik, le secrétariat a connu un déplacement du Nord vers le Sud, ce qui va pourtant à l'encontre de l'esprit de la Convention et des objectifs poursuivis par le présent gouvernement en matière de développement régional.

Le projet minier Raglan a fait l'objet d'une attention particulière. Au printemps 1996, le comité a effectué une visite du site. Un projet d'une telle envergure pourrait avoir sur l'environnement biophysique et social des répercussions qui pourraient durer bien au-delà de la période d'exploitation elle-même. L'après-exploitation préoccupe beaucoup les Inuits, question d'éviter une réédition de ce qui a irrémédiablement détruit l'environnement autour de l'agglomération de Schefferville.

La présidente,



Louise Filion

Mandat du Comité

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (ci-après désigné « le Comité ») a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Il est régi tant par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., C. Q-2) que par la *Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois* (S.C. 1976-1979, c. 32). Le Comité est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

Le Comité a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ;
- de conseiller les gouvernements responsables sur des questions d'importance touchant la mise en oeuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- de s'assurer de la bonne marche de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après appelée « procédure d'évaluation et d'examen »);
- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de conseiller les gouvernements responsables et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient;
- de réviser les lois, règlements, politiques et procédures administratives relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres.

Le Comité peut aussi fournir une assistance technique aux corporations municipales et à l'ARK. Avant leur adoption, tous les projets d'aménagement des terres de la Couronne et d'exploitation forestière sont soumis au Comité pour étude.

Toutes les décisions et recommandations du Comité sont communiquées aux gouvernements québécois et canadien ainsi qu'aux administrations locales et régionales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition du Comité

Le Comité est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrétion des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres en vertu de l'article 25.5.5 de la CBJNQ.

Durant l'exercice 1996-1997, les membres suivants ont quitté le Comité : M^{me} Noëlle De Roo Lemos, M. Jacques Giguère, M. Benoît Robitaille, M. François Lemire et M. Claude Gilbert. Le gouvernement du Québec a désigné M^{me} Louise Filion, M. Renald Chabot et M. Gérard Duhaime comme nouveaux membres. Pour sa part, l'ARK a désigné M. Anthony Ittoshat. À la fin de l'exercice, un siège de la partie fédérale demeurait vacant.

Au 31 mars 1997, la composition du Comité était la suivante :

Présidente

M^{me} Louise Filion : professeur au Département de géographie et chercheur au Centre d'études nordiques de l'Université Laval, M^{me} Filion effectue des recherches sur les environnements nordiques. Elle a assumé plusieurs fonctions en administration de la recherche universitaire. Nommée par le gouvernement du Québec.

Vice-président

M. Yves Désilets : Administrateur de formation, M. Désilets a complété des études en relations industrielles. Il fait carrière au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien depuis plus de 25 ans. Il est actuellement négociateur principal et médiateur dans le domaine des revendications territoriales, de l'autonomie gouvernementale et de la mise en oeuvre des ententes pour la région du Québec. Nommé par le gouvernement du Canada.

Membres nommés par l'Administration régionale Kativik

M. Willie Gordon : Membre respecté de la communauté inuite du Nunavik, M. Gordon est coordonnateur du bureau du président de l'ARK. Il est également président de la Corporation foncière Nayumivik de Kuujjuaq et membre du conseil d'administration de la Société Makivik.

M. Michael Gordon : Natif de Kuujjuaq, M. Gordon a reçu un diplôme de l'école Jaanimmarik de Kuujjuaq et du Collège Dawson de Montréal, avant d'obtenir un baccalauréat en Sciences politiques de l'Université McGill. M. Gordon est assistant au Maire de Kuujjuaq, membre du Conseil d'administration de la Corporation foncière Nayumivik et membre du conseil d'administration de la Société Makivik.

M. Anthony Ittoshat : M. Ittoshat est maire de Kuujjuarapik et conseiller régional à l'Administration régionale Kativik. Il est également membre du conseil d'administration de la Société Makivik.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Gérard Duhaime : Docteur en sociologie, M. Duhaime est professeur agrégé au Département de nutrition humaine et de consommation de l'Université Laval et directeur du Groupe d'études inuites et circumpolaires.(GÉTIC) de la même université. Il a été coordonnateur du Premier colloque scientifique Québec-Russie sur les peuples du Nord en 1988.

M. Renald Chabot : M. Chabot est expert-conseil dans le domaine de l'élaboration de plans de gestion, de développement et de formation visant l'utilisation harmonisée des ressources naturelles renouvelables. Il a travaillé pendant dix ans à l'élaboration et à la promotion de programmes de gestion, d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles en milieu autochtone au Québec.

Membre nommé par le gouvernement du Canada

M. Pierre J. Paulhus : Biogiste de formation et titulaire d'une maîtrise ès sciences, M. Paulhus a fait carrière au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Spécialiste du milieu aquatique, il a été à l'origine de la création du Service de pisciculture du Québec et a occupé le poste de directeur général de l'Aquarium de Québec. M. Paulhus a été actif sur la scène politique municipale en tant que conseiller et maire de la municipalité de Beauport.

Membres sortants

Mme Noëlle de Roo Lemos : Titulaire d'une maîtrise en anthropologie, Mme Lemos a été au service du ministère des Transports du Québec, où elle a consacré de nombreuses années aux dossiers du Nunavik, notamment dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires et maritimes. Mme Lemos avait été nommée membre du Comité en mai 1994.

M. Jacques Giguère : Titulaire d'un doctorat en sciences, M. Giguère a été actif auprès du Comité et de divers organismes environnementaux nordiques depuis leur création en 1977. Il a été président du Comité d'examen de la Baie-James pendant 11 ans. Avant de prendre sa retraite, il était directeur du développement socioculturel au Secrétariat des Affaires autochtones.

M. Benoît Robitaille : Docteur en géographie, M. Robitaille est professeur titulaire et directeur du Département de géographie de l'Université Laval. Spécialiste des régions nordiques, il a déjà été directeur du Groupe d'études inuites et circumpolaires. M. Robitaille a été membre du Comité de 1992-1996.

M. François Lemire : Physicien et météorologue, M. Lemire a fait carrière au sein du ministère de l'Environnement du Canada. Il a occupé le poste de directeur général des Services de l'environnement atmosphérique pour le Québec, avant de devenir consultant en changements atmosphériques et climatiques. M. Lemire a été membre du Comité de 1993 à 1996.

M. Claude Gilbert : Avocat, M. Gilbert réside au Nunavik depuis 1990 et travaille pour le Service juridique de l'ARK. Il est coroner-adjoint pour le district de l'Ungava. M. Gilbert a été membre du Comité de 1991 à 1996.

Fonctionnement du Comité

Secrétariat

Le siège social du Comité est situé à Kuujjuaq au Nunavik. Depuis le 1^{er} avril 1995, le MEF met directement à sa disposition les ressources matérielles et financières nécessaires à son fonctionnement. Les modalités d'allocation et d'utilisation de ces ressources sont encadrées par une entente administrative conclue entre le MEF et le Comité.

Le secrétaire du Comité, qui consacre la moitié de son temps à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), gère le registre public des décisions et des documents officiels du Comité. Il rédige les comptes rendus des assemblées et tient la correspondance officielle. Il agit comme intermédiaire entre les membres du Comité et entre ce dernier et les divers intervenants régionaux et provinciaux. Il fournit également une assistance technique et aide le président et les membres dans la réalisation de leur mandat.

M. Jacques Lacroix, titulaire d'une maîtrise en géographie, a occupé le poste de secrétaire de février 1994 à janvier 1997. Il a été remplacé, de façon intérimaire, par M. Hervé Chatagnier, secrétaire du Comité d'évaluation et du Comité d'examen de la Baie-James.

Peu de temps après la démission de M. Lacroix, des discussions entre le MEF, le Comité, la CQEK et l'ARK ont été amorcées concernant le maintien du secrétariat à Kuujjuaq. D'une part, le MEF souhaite réduire les coûts associés à son fonctionnement. D'autre part, lors de la réunion mixte Comité-CQEK tenue les 19 et 20 février 1997, une résolution affirmant la volonté de maintenir le secrétariat à Kuujjuaq a été adoptée à l'unanimité. Dans cette résolution, on souligne l'importance de respecter l'esprit de la CBJNQ en ce qui concerne la présence au Nunavik des instances régionales, et ce, afin de développer une banque d'organisations et de personnes compétentes en matière d'environnement, notamment à Kuujjuaq. Finalement, la résolution mentionne qu'il existe des solutions de rechange valables pour assurer la présence du secrétariat à Kuujjuaq.

Quorum

Souhaitant être plus flexible en ce qui a trait à son fonctionnement interne, le Comité a décidé d'abaisser son quorum à quatre membres physiquement présents, dans la mesure où un membre de chaque partie est présent. Cette modification a été entérinée par l'adoption de la résolution CC-96-05.

Assemblées

Entre le 1^{er} avril 1996 et le 31 mars 1997, le Comité a tenu quatre assemblées aux dates et lieux suivants :

71^e assemblée : les 26 et 27 juin 1996 à Katinniq et Kangiqsujuaq

72^e assemblée : le 28 octobre 1996 à Québec

73^e assemblée : le 5 décembre 1996 à Montréal

74^e assemblée : les 19 et 20 février 1997 à Kuujjuaq (assemblée régulière et réunion mixte avec la CQEK).

Activités 1996-1997

L'audience publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec

L'enquête et l'audience publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec, entreprises au début de 1996 par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), ont été au centre des travaux du Comité en 1996-1997. Elles ont été demandées par le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. David Cliche, à la suite du dépôt par son ministère d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles. Dès qu'il fut informé du déroulement de l'enquête et de l'audience, le Comité a décidé d'y participer, notamment en présentant un mémoire.

En mai 1996, deux membres du Comité ainsi que le secrétaire ont participé à une séance thématique organisée par le BAPE et portant sur la gestion des matières résiduelles en milieu nordique. À cette occasion, les participants du Nord ont pu faire la démonstration aux commissaires du BAPE des particularités et des problèmes relatifs à la gestion des déchets en milieu nordique. Ils ont par ailleurs dû se rendre à l'évidence qu'un grand nombre d'objectifs et de propositions mises de l'avant par le MEF dans sa nouvelle politique sont difficilement applicables au Nunavik. Pour donner suite à cette séance et à la demande de l'ARK et du Comité, le BAPE s'est engagé à tenir un atelier de travail à Kuujjuaq.

Cet atelier a eu lieu le 5 septembre 1996 et a été organisé conjointement par le BAPE et le Comité. Divers intervenants de la région y ont participé, notamment l'ARK, la Société Makivik et la Corporation municipale de Kuujjuaq.

Afin de rendre son mémoire conforme à la réalité du milieu nordique, le Comité a envoyé un questionnaire à toutes les corporations municipales du Nunavik, dans le but de déterminer les lacunes du mode de gestion des déchets et de recueillir des suggestions pour l'améliorer. De l'ensemble des réponses obtenues un consensus s'est dégagé en ce qui concerne l'imperfection du mode actuel de gestion, la pertinence d'implanter des incinérateurs et l'urgence de doter la région d'un système de collecte des déchets dangereux.

Le mémoire du Comité, intitulé "*Région éloignée, milieu nordique : les caractéristiques de la gestion des matières résiduelles au Nunavik*", a été présenté lors de l'atelier de travail de Kuujjuaq. Après avoir dressé un bilan sommaire de la gestion des matières résiduelles et relevé ses lacunes, le Comité a transmis les suggestions exprimées par les répondants et a formulé ses propres recommandations.

Certaines recommandations visent à améliorer le mode de gestion des déchets; d'autres concernent le cadre réglementaire. Entre autres choses, on recommande : de réaliser des projets pilotes d'incinération; de modifier la réglementation relative aux incinérateurs; d'assurer une gestion serrée des déchets dangereux; de mieux gérer les dépôts de déchets et d'en assurer un suivi rigoureux; d'améliorer le mode actuel de gestion des déchets (notamment en procédant à un brûlage plus systématique); de réviser le *Règlement sur les déchets solides*; de responsabiliser les communautés locales et, enfin, d'offrir le support nécessaire à la région pour la mise en oeuvre des moyens d'action qu'ils auront retenus.

À la suite du dépôt final du mémoire, à la fin du mois de septembre 1996, le BAPE a proposé que la section de son rapport portant sur le Nunavik soit rédigée conjointement avec le Comité et qu'un avis conjoint soit élaboré. Ainsi, la majorité des éléments contenus dans ce mémoire ont été intégrés lors d'une rencontre avec la présidente de la Commission sur la gestion des matières résiduelles, M^{me} Claudette Journault. Le texte final de même que l'avis conjoint BAPE-Comité ont été entérinés par résolution en décembre 1996.

Le rapport du BAPE a été transmis au ministre David Cliche en janvier 1997.

Visite à Kangiqsujuaq

Lors de la 71^e assemblée, une journée a été vouée à la visite de Kangiqsujuaq et, en particulier, de l'unité de traitement des viandes de la Société Les Aliments arctiques du Nunavik et du dépôt de déchets de la communauté. Cette visite a permis au Comité de constater l'état insatisfaisant dans lequel se trouve le dépôt, notamment en raison de sa proximité de la Baie de Wakeham (déficiences du système d'entreposage, de collecte et d'élimination des résidus d'abattage issus des opérations de l'unité de traitement des viandes).

Le Comité a par la suite décidé d'aborder la question du dépôt de déchets dans le cadre de l'audience publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec (voir section précédente).

Le projet minier Raglan

Mis en oeuvre par la Société minière Raglan du Québec (SMRQ), le projet minier Raglan vise la production annuelle de 800 000 à 1 000 000 de tonnes métriques de concentré de cuivre et de nickel, minerais extraits de gisements situés à Katinniq et Donaldson, à l'extrême nord de la péninsule de l'Ungava. Ce projet requiert la construction d'un vaste ensemble d'infrastructures minières et connexes concentrées à Katinniq, s'étendant de Donaldson à Baie Déception.

La 71^e assemblée du Comité a été consacrée en bonne partie à une visite du site minier Raglan, de Purtuniq (site minier désaffecté) et des installations portuaires de Baie Déception. Le Comité a pu constater l'avancement des travaux de construction des infrastructures minières et connexes et s'entretenir de diverses questions avec le coordonnateur en environnement pour la SMRQ, M. Martin Boucher. Les discussions ont porté sur les délais de la procédure d'évaluation et d'examen et sur les autorisations légales, le cadre réglementaire relatif aux activités minières, les exigences de la CQEK en ce qui concerne les programmes de suivi environnemental, la formation de la main-d'œuvre et l'emploi.

Consciente de l'importance des programmes de suivi environnemental pour la protection du milieu, la SMRQ a toutefois émis des réserves quant à la pertinence de mettre sur pied des programmes de suivi pour les bassins des rivières Povungnituk et Vachon et pour le lac du Cratère. Or, ces programmes font l'objet de conditions au certificat d'autorisation du projet.

Sensible à la question, le Comité s'est enquis auprès de la CQEK de la justification de ces programmes de suivi. Lors de la réunion mixte de février, à Kuujjuaq, la question a été abordée de

façon succincte. La CQEK a alors expliqué qu'elle doit tenir compte du risque de contamination des eaux de ces rivières et du lac du Cratère par divers intervenants, dont les habitants de Kangirsuk et de Puvirnituq.

La proposition de politique d'information et de consultations publiques de la CQEK

À la demande de la CQEK, le Comité a révisé une proposition de politique d'information et de consultations publiques. Cette politique, dont l'ébauche a été réalisée au printemps 1996, fait suite aux préoccupations exprimées par divers acteurs du Nunavik devant l'absence de règles précises encadrant la participation du public à la procédure d'évaluation et d'examen.

Le Comité a proposé de nombreuses modifications au texte de la politique. Il a soulevé plusieurs questions de fond concernant l'imprécision relative aux types de projets visés et l'envergure des séances d'information et de consultations publiques. Ces questions et les propositions de modification ont été transmises à la CQEK en décembre 1996.

Autres dossiers

Les lois et règlements relatifs à l'environnement

- Le Comité a reçu des documents d'information du ministère des Ressources naturelles concernant un projet de modification à la *Loi sur l'utilisation des produits pétroliers*. Bien qu'aucune démarche officielle n'ait été entreprise auprès de ce ministère pour contribuer à la révision de cette loi, la question des parcs à carburant du Nunavik a été au centre des discussions. Le Comité entend y donner toute l'attention nécessaire, notamment dans le cadre du transfert de propriété de certains de ces parcs de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec aux coopératives locales.
- Dans le cadre de la 71^e assemblée, des membres du Comité ont rencontré MM. Jean Robitaille et Christian Simard, ingénieurs à l'ARK, afin de discuter de la participation de leur administration à la révision des lois et règlements. En particulier, il a été question du *Règlement sur l'eau potable*, lequel, selon eux, mériterait une révision en profondeur. Lors de la 74^e assemblée, l'ARK a réitéré son souhait que certains règlements soient amendés pour tenir compte des particularités nordiques. Le *Règlement sur les déchets solides* et le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* devraient ainsi être modifiés afin de permettre l'incinération des déchets dans des chambres à combustion unique. Sensibilisé depuis longtemps à ces questions, le Comité entend émettre sous peu un avis concernant l'incinération des déchets au Nunavik.
- Lors de l'exercice 1995-1996, le Comité avait été saisi d'une proposition législative du ministère de l'Environnement du Canada sur la protection des espèces en péril au Canada. Des commentaires avaient alors été transmis aux intervenants fédéraux. Le projet de loi a été soumis au Comité en décembre 1996 pour examen. Malheureusement, en raison des délais trop courts, le Comité n'a pu effectuer cet examen.

L'éolienne de Kuujjuaq

Lors de l'atelier de travail tenu à Kuujjuaq en 1996 et portant sur la gestion des matières résiduelles, des intervenants ont fait part de leur souhait d'être mieux informés sur la performance de l'éolienne de Kuujjuaq, laquelle est gérée par Hydro-Québec. Le BAPE a adressé une demande au président de cette société afin que soit rendue publique l'information pertinente. Le Comité a fait la même demande par voie de lettre.

La création de parcs au Nunavik

Dans le cadre de sa 74^e assemblée, le Comité a rencontré des représentants du MEF qui ont fait le point sur la création de parcs au Nunavik, notamment sur le projet de parc au lac du Cratère. Par la même occasion, on a échangé sur la façon dont on devra soumettre ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen. On a évoqué la possibilité que soit émise une directive commune pour l'ensemble des projets de parcs, une fois les renseignements préliminaires déposés.

**États financiers du Comité consultatif de l'environnement Kativik
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997**

1) Secrétariat

<u>RECETTES</u>	(\$)
Surplus de l'exercice précédent	1 765
Subvention du ministère de l'Environnement et de la Faune	43 406
Total des recettes	45 171
 <u>DÉPENSES</u>	
Frais de personnel	
Honoraires	21 888
Logement	4 739
Total partiel	26 627
Fonctionnement	
Frais de déplacement	6 261
Impression et regraphie	510
Traduction	4 888
Total partiel	11 659
Administration	
Équipement et matériel de bureau	1 860
Frais bancaires	72
Petite caisse	200
Total partiel	2 132
Total des dépenses	40 418
SURPLUS	4 753

2) Participation des membres inuits

<u>RECETTES</u>	(\$)
Solde disponible de l'exercice précédent	1 663
Subvention du ministère de l'Environnement et de la Faune	8 000
Total des recettes	9 663
 <u>DÉPENSES</u>	
Fonctionnement	
Frais de déplacement	5 423
Total partiel	5 423
Total des dépenses	5 423
SURPLUS	4 240

Le 23 juin 1997

Chairperson's Message

On behalf of the members of the Kativik Environmental Advisory Committee, I am pleased to present the 1996-1997 Annual Report.

One of the major events of 1996 was the public hearings held by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), which marked the BAPE's first visit north of the 55th parallel. The consultation and the joint efforts of the Committee and the BAPE resulted in a separate chapter on waste management in Nunavik. Chapter 10 of the BAPE's final report makes several observations regarding waste management in the North and highlights numerous inconsistencies in the existing legislation. The Committee strongly hopes that concrete measures will be taken to encourage pilot waste management projects in the region and to this end is preparing to submit an opinion to the Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) on incineration. It seems that there has been no follow-up or development on this issue for almost ten years now. Among the questions raised are whether we should continue to prohibit low-combustion incinerators in order to preserve air quality to the detriment of land quality. Despite its vastness, this land also includes the immediate surroundings of small villages whose residents are increasingly aware of the quality of their living environment and are seeking solutions to their problems.

Like every year for the past 20 years, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) changed chairpersons in 1996-1997. Far from being a highlight, though, this yearly change is more of a unique characteristic that cannot go unmentioned. Few organizations could claim to function either efficiently or effectively when its leadership changes so often. Since the agenda is determined primarily by the chairperson, this vague impression of always acting in an interim capacity leaves the Committee without a clear agenda, especially in the absence of departmental directives. While the initial objective of collegial administration was certainly well-founded, the context has changed considerably since the implementation of the James Bay and Northern Québec Agreement in 1976. A review of this and many other issues is long overdue. However, renewing old structures has certain political implications that go beyond the normal operations of advisory committees such as ours. The Committee has made the review of schedules A and B of the Environment Quality Act and schedules 1 and 2 of the James Bay and Northern Québec Agreement one of its priorities for 1997-1998.

Environmental impact assessment, especially when it is preventive in nature, as it is with the KEAC, requires extensive scientific and technical knowledge, at once specialized and varied. To properly fulfil its mandate under the JBNQA, the Committee needs sufficient financial and human resources to ensure its survival. Following the unexpected resignation of the joint KEAC/KEQC secretary last December, and the restructuring of "northern affairs" at the Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), the new secretary now has to divide his time between four northern committees. It seems that because there are currently no major development, particularly hydroelectric, projects, environmental quality in the North no longer matters. Despite representations by the KEAC, KEQC and Kativik Regional Government, MEF decided to move the secretariat to southern Québec, even though this goes against the intent of the JBNQA and the current government's regional development objectives.

The Raglan mining project received special attention this past year, including a field visit in spring 1996. A project of this scope could have environmental and social repercussions long after the mine has closed. The post-operation period is of major concern to the Inuit, who would like to avoid a repeat of the irreparable environmental destruction around Schefferville.

A handwritten signature in black ink that reads "Louise Filion". The signature is fluid and cursive, with "Louise" on the first line and "Filion" on the second line.

Louise Filion
Chairperson

Mandate

The Kativik Environmental Advisory Committee (hereinafter referred to as "the Committee") was established by Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA) and is governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *Northern Quebec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The Committee is a consultative body designed to advise the responsible governments in matters of environmental and social protection related to the region of Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the Kativik Regional Government (KRG) and the northern municipal corporations.

The Committee is mandated to :

- oversee administration and management of the environmental and social protection regime established by Section 23 of the JBNQA;
- advise the responsible governments on major issues respecting the implementation of the environmental and social protection and land use regimes;
- ensure the efficient operation of the environmental and social impact assessment and review procedure (hereinafter referred to as the "assessment and review procedure");
- recommend changes to the environmental and social impact assessment and review procedure or examine changes proposed by third parties;
- advise the responsible governments and the KRG during the formulation or amendment of environmental and social laws, regulations and policies as well as land use regulations and procedures;
- review laws, regulations, policies and administrative procedures dealing with the environment, the social milieu and land use.

The Committee may also provide technical assistance to the municipal corporations and the KRG. All management plans for Crown forests and forestry operations must be submitted to the Committee for its consideration and comments before they are approved.

All Committee decisions and recommendations are communicated to the governments of Québec and Canada and the local and regional administrations concerned for their attention, information and appropriate action.

Composition

The Committee is a tripartite body composed of nine members who are replaced at the discretion of the appointing party. Québec, Canada and the Kativik Regional Government each appoint three members. Each year, a new chairman and vice-chairman are appointed by the parties on a rotating basis in accordance with paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

During 1996-1997, the following members stepped down from the Committee: Noëlle De Roo Lemos, Jacques Giguère, Benoît Robitaille, François Lemire and Claude Gilbert. Québec appointed Louise Filion, Renald Chabot and Gérard Duhaime as new members, and the KRG, Anthony Ittoshat. At year-end, Canada had one vacant seat.

On March 31, 1997, the Committee was composed of the following members:

Chairperson

Louise Filion : A professor with Université Laval's Geography Department and researcher with its Centre d'études nordiques, Ms. Filion specializes in northern environments and has held several university research administrative positions. Appointed by Québec.

Vice-Chairperson

Yves Désilets : An administrator by training, Yves Désilets holds a degree in industrial relations. He has worked for Indian and Northern Affairs Canada (DIAND) for over 25 years and is currently the chief negotiator and mediator for Native land claims, self-government and agreements applicable to the territory of Québec. Appointed by Canada.

Kativik Regional Government-appointed members

Willie Gordon : A respected member of the Nunavik Inuit community, Willie Gordon is in charge of the office of the KRG president. He is also president of the Nayumivik Land Corporation in Kuujjuaq and a board member of the Makivik Corporation.

Michael Gordon : Born in Kuujjuaq, Michael Gordon graduated from Jaanimmarik School in Kuujjuaq and Dawson College in Montréal. He went on to earn a degree in political science from McGill University. Mr. Gordon is currently assistant to the mayor of Kuujjuaq a board member of Nayumivik Landholding Corporation in Kuujjuaq and a board member of the Makivik Corporation.

Anthony Ittoshat : Mr. Ittoshat is mayor of Kuujjuarapik and regional councillor for the Kativik Regional Government. He is also a board member of the Makivik Corporation.

Québec-appointed members

Gérard Duhaime : Doctor of Sociology. Gérard Duhaime is an associate professor in the department of nutrition and consumption and director of the Groupe d'études inuites et circumpolaires (GÉTIC) at Université Laval. In 1988, he coordinated the first Québec-Russia scientific conference on northern peoples.

Renald Chabot : Mr. Chabot is a consultant in the areas of management, development and training as they relate to the sustainable use of natural resources. He worked for ten years in development and promotion of management, planning and development programs of natural resources for native territories in Québec.

Canada-appointed members

Pierre J. Paulhus : Biologist, MSc. Pierre Paulhus made his career at the Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Specializing in aquatic environments, he was instrumental in creating the Service de pisciculture du Québec and was director general of the Québec Aquarium. He has been active in municipal politics, both as a councillor and the mayor of Beauport.

Outgoing members

Noëlle De Roo Lemos : Ms. Lemos, who holds a master's degree in anthropology, is a former employee of Transport Québec, where she spent many years dealing with Nunavik-related issues, particularly the airport and marine infrastructures improvement program. She was appointed to the Committee on May 18th, 1994.

Jacques Giguère : With a PhD in Science, Jacques Giguère has been active with the Committee and various other northern environmental bodies since their creation in 1977. He was chairman of the Environmental and Social Impact Review Committee for 11 years. Before retiring, Mr. Giguère was director of social and cultural development with the Secrétariat aux Affaires autochtones.

Benoît Robitaille : Holding a PhD in Geography, Benoît Robitaille is a full professor and director of Université Laval's Geography Department. An expert in northern regions, he is a former director of the Groupe d'études inuites et circumpolaires (GÉTIC). He was a member of the Advisory Committee from 1992 to 1996.

François Lemire : François Lemire, physicist and meteorologist, is a former employee of Environment Canada. He was director general of the Atmospheric Environment Service - Québec Branch before becoming a consultant in atmospheric and climate change. Mr. Lemire was a member of the Advisory Committee from 1993 to 1996.

Claude Gilbert : An attorney, Claude Gilbert has lived in Nunavik since 1990 and works for the KRG's legal department. He is assistant coroner for the district of Ungava. Mr. Gilbert was a member of the Advisory Committee from 1991 to 1996.

Committee operations

Secretariat

The Committee's head office is located in Kuujjuaq. As of April 1, 1995, MEF makes the material and financial resources necessary to its operations directly available to the Committee. The terms of resource allocation and use are set by an administrative agreement between the two parties.

The secretary, who divides his time equally between the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC), manages the public record of all Committee decisions and official documents, drafts the minutes of Committee meetings and official correspondence, and acts as an intermediary between the Committee members and between the Committee and the various regional and provincial stakeholders. Finally, he provides technical assistance during project assessment and review, and assists the chairperson and members in carrying out their mandates.

Jacques Lacroix, who has a master's degree in geography, held the position of secretary from February 1994 to January 1997. He has been temporarily replaced by Hervé Chatagnier, secretary of the Evaluating Committee and the Review Committee (James Bay).

Shortly after Mr. Lacroix's resignation, MEF, the Committee, the KEQC and the KRG entered into discussions regarding the possibility of maintaining the secretariat in Kuujjuaq. Seeking to cut the costs associated with the secretariat's operations, MEF wants to move it to a southern location. At the joint meeting held on February 19-20, 1997, the Committee and the KEQC passed a unanimous resolution affirming the members' desire to see the secretariat remain in Kuujjuaq and stressing the importance of respecting the intent of the JBNQA as regards securing the presence of regional interests in Nunavik and developing a critical mass of environmental organizations and experts, particularly in Kuujjuaq. Finally, the resolution proposed viable alternatives for keeping the secretariat in Kuujjuaq.

Quorum

In order to make its internal operations more flexible, the Committee decided to reduce the quorum to a minimum of four members physically present provided that one member appointed by each party is present. To this end, the Committee adopted Resolution CC-96-05.

Meetings

The Committee held four meetings between April 1, 1996 and March 31, 1997, on the dates and at the locations indicated below :

71st meeting : June 26-27, 1996, Katinniq and Kangiqsujuaq

72nd meeting : October 28, 1996, Québec City

73rd meeting : December 5, 1996, Montréal

74th meeting : February 19-20, 1997, Kuujjuaq (regular meeting and joint meeting with the KEQC).

Committee activities in 1996-1997

Public hearings on waste disposal in Québec

The inquiry and public hearings into waste management in Québec undertaken by the Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) in early 1996 were at the centre of the Committee's activities in 1996-1997. They were requested by the Minister of the Environment and Wildlife, David Cliche, following the tabling of MEF's new waste management policy. As soon as it heard about them, the Committee decided to participate in these activities by submitting a brief.

In May 1996, two Committee members and the secretary attended one of the BAPE's thematic sessions on waste management in the North. The northern committee representatives explained the special features and inherent problems of waste management in the North and were able to show the BAPE commissioners that many of the objectives and proposals contained in the MEF policy are difficult to apply in Nunavik. Following this session and at the KRG's and Committee's request, the BAPE promised to hold a similar workshop in Kuujjuaq.

This workshop, which was jointly organized by the BAPE and the Committee, took place on September 5, 1996. Various regional stakeholders attended, including the KRG, the Makivik Corporation and the Kuujjuaq Municipal Corporation.

To ensure that its brief accurately reflected the northern context, the Committee sent a questionnaire to all Nunavik municipal corporations to identify flaws in current waste management methods and solicit suggestions for improvements. The responses led to a consensus on problems with current management, the relevance of installing incinerators and the urgency of equipping the region with a selective collection system for hazardous waste.

The Committee presented its brief, entitled "*Région éloignée, milieu nordique : les caractéristiques de la gestion des matières résiduelles au Nunavik*", at the workshop in Kuujjuaq. After providing an overview of waste management in Nunavik and explaining the shortfalls, the Committee transmitted the proposals made by respondents and made its own recommendations.

Some of these recommendations are aimed at improving waste management; others concern the regulations governing this area. For example, the Committee recommended that: pilot incineration projects be conducted; the regulatory provisions pertaining to incinerators be amended; management of hazardous waste be tightened; management of disposal sites and current disposal methods be improved (in particular, more systematic burning of waste); the *Regulation respecting solid waste* be amended; disposal sites be more strictly monitored; local communities be empowered; and the region be provided with the necessary support to implement the chosen courses of action.

Following the final tabling of the brief in late September 1996, the BAPE proposed that the Committee help draft the chapter dealing with Nunavik and that the two bodies issue a joint statement. A preliminary version of this chapter, which contained most of the elements from the Committee's brief, was approved at a meeting with Claudette Journault, chairperson of the BAPE commission on waste management. The final version as well as the joint BAPE/KEAC statement were sanctioned by a resolution adopted in December 1996.

The BAPE submitted its report to the Minister in January 1997.

Trip to Kangiqsujuaq

At its 71st meeting, an entire day was devoted to a trip to Kangiqsujuaq, including the Nunavik Arctic Foods meat processing unit and the local waste disposal site. The Committee deemed the conditions of the disposal site unsatisfactory, particularly because of its proximity to Wakeham Bay.

Furthermore, the Committee was able to see for itself the shortfalls in the storage, collection and disposal of animal waste from the meat processing plant. It decided to raise the issue during the BAPE's public hearings on waste management in Québec (see preceding section).

Raglan mining project

This project, whose proponent is the Société minière Raglan du Québec (SMRQ), targets an annual output of 800 000 to 1 000 000 tonnes of copper and nickel concentrate, to be extracted from the Katinniq and Donaldson deposits located at the northern extreme of the Ungava Peninsula. It involves the construction of a vast complex of mining and mining-related facilities concentrated in Katinniq but extending from Donaldson to Deception Bay.

During its 71st meeting, the Committee also visited the Raglan and Purtuniq (abandoned) mine sites and the harbour facilities at Deception Bay. The members were given a tour of the construction site and met with the SMRQ's environmental coordinator, Martin Boucher, to discuss various aspects of the project, such as the delays involved in the assessment and review and authorization procedures, the regulations governing mining activities, the KEQC requirement for environmental monitoring programs, and worker training and jobs.

While aware of the importance of monitoring programs for environmental protection, the SMRQ questioned the relevance of these programs for the Povungnituk and Vachon river watersheds and Crater Lake, a condition of the certificate of authorization issued for the Raglan project. The Committee contacted the KEQC to ask its reasons for setting this requirement and at the joint KEAC/KEQC meeting held in Kuujjuaq in February, the KEQC explained that the risk of contamination of the above rivers and lake had been brought to its attention by various stakeholders, including the residents of Kangirsuk and Puvirnituq.

KEQC public consultation and information policy

The KEQC sent the Committee its proposed public consultation and information policy for review and comments. The policy was drafted in spring 1996 in response to the concerns voiced by various Nunavik stakeholders regarding the lack of clear rules governing public involvement in the assessment and review procedure.

The Committee proposed numerous changes and raised basic questions regarding the ambiguity over projects subject to the procedure and the scale of public consultations and information sessions. These questions and proposed changes were transmitted to the KEQC in December 1996.

Other issues

Environmental legislation and regulations

- The Committee received background documents from the Ministère des Ressources naturelles (MRN) concerning the proposed revision of the *Act respecting the use of petroleum products*. Although no official representations were made to the MRN as regards participating in the review, the Committee was happy to note that the issue of tank farms in Nunavik was on top of the agenda. It intends to give this matter the necessary attention, especially in terms of the transfer of ownership of certain farms from the Fédération des coopératives du Nouveau-Québec to local cooperatives.
- KRG engineers Jean Robitaille and Christian Simard attended the Committee's 71st meeting to discuss the KRG's involvement in legislative and regulatory reviews. More specifically, they discussed the regulation respecting drinking water, which the members feel warrants an in-depth review. At the 74th meeting, the KRG-appointed members reiterated their government's desire to see certain regulations amended to better reflect the realities of the North. The *Regulation respecting solid waste* and the *Regulation respecting the quality of the atmosphere*, in particular, should be amended to enable the use of single-chamber incinerators for burning waste. The Committee will be issuing an opinion on this matter in the near future.
- After learning of Environment Canada's proposed endangered species legislation, the Committee transmitted its comments to the federal officials responsible for the issue. The draft legislation was submitted to the Committee for consideration in December 1996. Unfortunately, given the excessively short deadline, the Committee was unable to contribute to the review of this legislation.

Kuujjuaq wind generator

At the waste management workshop held in Kuujjuaq in 1996, participants said they would like to be better informed of the cost efficiency of the Kuujjuaq wind generator operated by Hydro-Québec. Both the BAPE and the Committee wrote to the president of the utility to ask that the relevant information be made public.

Creation of parks in Nunavik

At the 74th meeting, MEF officials brought the Committee up to date on the planned creation of parks in Nunavik, particularly the Crater Lake park. Application of the assessment and review procedure to this project was also discussed and it was proposed that the preliminary information for all future parks in Nunavik be forwarded at the same time so that a single directive can be issued for them all.

**Operating statement of the Kativik Environmental Advisory Committee
for the fiscal year ending March 31, 1997**

1) Secretariat

<u>REVENUES</u>	(\$)
Surplus from preceding fiscal year	1 765
Ministère de l'Environnement et de la Faune grant	43 406
Total revenue	45 171
 <u>EXPENDITURES</u>	
Staffing expenditures	
Honorarium	21 888
Housing	4 739
Sub-total	26 627
 Operations	
Travel expenses	6 261
Publications	510
Translation	4 888
Sub-total	11 659
 Administration	
Office equipment and supplies	1 860
Banking costs	72
Petty cash	200
Sub-total	2 132
 Total expenditures	40 418
 SURPLUS	4 753

2) Inuit members' participation

<u>REVENUES</u>	(\$)
Available surplus from preceding fiscal year	1 663
Ministère de l'Environnement et de la Faune grant	8 000
Total revenue	9 663
 <u>EXPENDITURES</u>	
Operations	
Travel expenses	5 423
Sub-total	5 423
 Total expenditures	5 423
 SURPLUS	4 240

June 23rd 1997

